



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

Établissements industriels de la zone de Rouen

Une confiance lucide

Information sur la sécurité





► Une confiance dans l'avenir

► Prévenir et informer

Vous vivez à proximité d'établissements industriels que la législation française et européenne soumet à des mesures pour prévenir les accidents majeurs et leurs conséquences : études et réduction des dangers, plans d'intervention, information des populations.

Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les industriels travaillent en commun pour renforcer votre sécurité et votre information, afin que vous puissiez avoir dans les industries une confiance lucide.

L'industrie constitue une richesse de l'agglomération rouennaise ; la réussite de son intégration est une priorité pour l'avenir des citoyens de cette région.

L'intégration passe non seulement par le rôle économique de l'industrie, mais aussi par la confiance dans les mesures de sécurité qu'elle adopte.



► L'activité industrielle de la zone de Rouen

L'agglomération rouennaise possède les fonctions d'une grande capitale régionale s'appuyant sur un complexe industrialoportuaire dont les points forts sont les biens intermédiaires et les biens de consommation.

Même s'ils connaissent un tassement au profit des services, les emplois industriels des secteurs de la chimie, de la plasturgie, du raffinage, de la construction automobile, de la métallurgie, de la pharmacie, du papier carton ou encore de la fabrication de matériel électrique et électronique restent importants et contribuent largement au développement de l'économie régionale.

Ces points forts de l'industrie rouennaise permettent de classer la zone d'emploi de Rouen treizième au niveau national.



► Une attitude lucide

Sécurité, prévention, protection de l'environnement

La maîtrise des risques industriels majeurs commence par la prévention et la **réduction des risques à la source.**

Des études de dangers sont réalisées afin de mettre en évidence les risques encourus et leurs conséquences, en particulier les zones concernées par les effets d'un accident éventuel. Ces études justifient les moyens propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident et ceux à mettre en place pour réduire les risques à la source : optimisation, réduction ou déplacement des stockages de produits, recherche de matières moins dangereuses...

Chaque établissement classé SEVESO seuil haut fonde sa prévention des risques sur un **système de gestion de la sécurité (SGS)** applicable à toutes les installations susceptibles de générer un accident majeur. Le SGS définit l'organisation, les rôles et les responsabilités des personnels, les procédures et les ressources qui permettent de déterminer et de mettre en œuvre la politique de prévention des accidents majeurs.

La DRIRE, sous l'autorité du préfet, analyse les études de dangers, élabore les prescriptions techniques et les mesures de prévention à imposer à l'exploitant.

Elle procède à des **inspections périodiques** afin de contrôler le respect de ces dispositions.

Qu'est-ce-qu'un établissement SEVESO ?

C'est un établissement dont l'activité présente un risque industriel majeur.

Une directive européenne, dite SEVESO suite à l'accident survenu en Italie en 1976, impose cette législation spécifique aux états membres.

En fonction des quantités de substances dangereuses et des seuils réglementaires, l'établissement est classé SEVESO seuil bas ou seuil haut.

Un plan particulier d'intervention (PPI) est établi par le préfet pour faire face aux risques liés à l'existence des établissements classés SEVESO ou présentant un risque majeur pour les populations et l'environnement. Les établissements inclus dans un PPI doivent informer les populations riveraines : c'est l'objet de ce guide.



Moyens de secours de l'entreprise Grande Paroisse à Grand Quevilly

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

En cas d'accident limité à l'intérieur de l'usine

C'est l'industriel qui prend les mesures d'urgence avec l'aide éventuelle des secours extérieurs. C'est le **PLAN D'OPÉRATION INTERNE (POI)**.

Si un sinistre s'étend à l'extérieur de l'usine

C'est le préfet, prévenu par l'industriel, qui coordonne l'ensemble des moyens d'intervention en mettant en œuvre le **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)**.

L'emprise géographique du PPI est dimensionnée en calculant l'étendue des conséquences que pourrait entraîner le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur chacun des sites SEVESO ou des établissements générant des risques.

En cas de danger

Vous serez alertés par les sirènes ou par tout autre moyen à disposition des pouvoirs publics (véhicules sonorisés, panneaux à message variable, automates d'appel...).

Pour votre sécurité, appliquez alors les consignes ci-jointes (voir fiche). Des essais des sirènes sont réalisés le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte).



Quels sont les risques

des établissements industriels de l'agglomération rouennaise ?

RISQUE D'EXPLOSION

Effets de surpression.
Risques de brûlures ou de blessures
par projections d'éclats



RISQUE D'INCENDIE

Risques de brûlures et d'intoxication
par des produits de combustion



RISQUE D'ÉMISSION DE GAZ TOXIQUES

Risques de nausées,
d'intoxication



ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS SEVESO SEUILS HAUTS

PRODUITS À L'ORIGINE DES RISQUES ET LEURS EFFETS RETENUS DANS LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	PRODUITS À L'ORIGINE DES RISQUES ET LEURS EFFETS RETENUS DANS LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)
1 BUTAGAZ Petit Couronne	Stockage de GPL	Gaz inflammables liquéfiés  
2 COURONNAISE DE RAFFINAGE Petit Couronne	Raffinage de pétrole et stockage de produits pétroliers	Carburants : essence, gazole, kérosène Gaz liquéfiés de pétrole : butane, propane Gaz : hydrogène sulfuré   
3 FRANCOLOR PIGMENTS Oissel	Fabrication de pigments organiques	Produits divers : ammoniac, acides, méthanol...   <small>Effets contenus à l'intérieur du site</small>
4 GRANDE PAROISSE Grand Quevilly	Fabrication d'engrais	Ammoniac, gaz nitreux, nitrate d'ammonium, fertilisants simples et composés  
5 GRANDE PAROISSE Oissel	Fabrication et stockage d'engrais liquides et solides	Acide nitrique, nitrate d'ammonium, solutions d'urée, solutions azotées  
6 ORGACHIM SAS Oissel	Fabrication de chimie fine à façon	Produits à partir de la quinoléine 
7 RUBIS TERMINAL Grand Quevilly • 7 dépôt aval • 8 dépôt CRD • 9 dépôt HFR	Stockage d'hydrocarbures : vrac et fûts de liquides inflammables	Carburants : essence, gazole, fioul divers liquides inflammables  
10 RUBIS TERMINAL Petit Quevilly • dépôt amont	Stockage d'hydrocarbures : vrac et fûts de liquides inflammables	Carburants : essence, gazole, fioul  
11 YARA FRANCE Oissel	Stockage d'engrais	Fertilisants simples et composés, ammonitrates  

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS SEVESO SEUILS BAS

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	PRODUITS À L'ORIGINE DES RISQUES ET LEURS EFFETS RETENUS DANS LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)	
12 AIR LIQUIDE SOGIF Grand Quevilly	Conditionnement et stockage de gaz	Gaz de pétrole liquéfié (butane, propane) Gaz naturel liquéfié, oxygène liquide Hydrogène et acétylène Ammoniac	  
13 LUBRIZOL FRANCE Rouen	Fabrication d'additifs pour lubrifiants	Alcool et produits organo-soufrés	 
14 HEXION SPECIALTY CHEMICALS S.A. Déville-lès-Rouen	Fabrication et distribution de colles industrielles	Produits toxiques	 
15 SAIPOL Grand Couronne	Trituration de graines oléagineuses, raffinage d'huiles et production de diester	Huiles, graines...	 

AUTRES ÉTABLISSEMENTS GÉNÉRANT DES RISQUES (établissements dont les quantités de substances dangereuses n'atteignent pas les seuils réglementaires pour être classés SEVESO mais qui présentent des risques pour la population)

16 CAPEC Grand Couronne	Production et stockage de dioxyde de carbone liquéfié	Dioxyde de carbone liquéfié et ammoniac	
17 EFNL Grand Quevilly	Entrepôt réfrigéré, congélation de denrées, fabrication de glace hydrique	Ammoniac	
18 ICI PAINTS FRANCE Grand Quevilly	Fabrication de peintures	Liquides inflammables	 
19 LOHEAC Grand Couronne	Transport de marchandises	Hydrocarbures Gaz de pétrole liquéfié	
20 MESSER Grand Quevilly	Liquéfaction et compression de gaz	Dioxyde de carbone et ammoniac	
21 RUBIS TERMINAL Grand Quevilly dépôt "centrale"	Stockage de liquides inflammables : engrais liquides, acide, soude,...	Liquides inflammables	
22 SNCF EMMN Sotteville les Rouen	Atelier d'entretien de locomotives Dépôt d'hydrocarbures	Carburants (gazole)	
23 UPM CHAPELLE DARBLAY Grand Couronne	Fabrication de papier	Chlore liquéfié	
24 SAGATRANS Grand Couronne	Gestion de stock de produits de parfumerie	Divers produits combustibles	
25 SDV LI Grand Couronne	Entrepôt couvert : groupage de marchandises	Divers produits combustibles (papiers, cartons...)	

SITES INDUSTRIELS

de la zone de Rouen



Cette brochure a été élaborée dans le cadre de la communication du PPI (Plan Particulier d'Intervention) par les industriels de la zone de Rouen en collaboration étroite avec :

- > la préfecture de la Seine-Maritime
- > la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)
- > les communes concernées
- > l'Union des Industries Chimiques (UIC Normandie)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser aux industriels, à la DRIRE Haute-Normandie, à la préfecture de Seine-Maritime et à l'UIC Normandie.

- > DRIRE Haute-Normandie
21 avenue de la porte des champs
76037 Rouen cedex
Téléphone : 02.35.52.32.00
ou 02.32.91.97.60
www.haute-normandie.drire.gouv.fr

- > Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine
76036 Rouen Cedex
Téléphone : 02.32.76.50.00
www.seine-maritime.pref.gouv.fr

- > UIC Normandie
26, rue Alfred Kastler
BP 339 - 76137 Mt St Aignan
Téléphone : 02.32.19.55.00
www.uicnormandie.fr

Communes concernées par le plan particulier d'intervention de la zone de ROUEN :

AMFREVILLE LA MIVOIE - ANNEVILLE AMBOURVILLE - AUTHIEUX SUR LE PORT ST OUEN (LES) - BARDOUVILLE - BELBEUF - BIHOREL - BOIS GUILLAUME - BONSECOURS - CANTELEU - DEVILLE LES ROUEN - GOUY - GRAND COURONNE - GRAND QUEVILLY - HAUTOT SUR SEINE - HENOUVILLE - MAROMME - MAUNY - MESNIL ESNARD (LE) - MONTIGNY - MONT SAINT AIGNAN - NOTRE DAME DE BONDEVILLE - OISSEL - PETIT COURONNE - PETIT QUEVILLY - QUEVILLON - ROUEN - SAHURS - SAINT AUBIN CELLOVILLE - SAINT ETIENNE DU ROUVRAY - SAINT JEAN DU CARDONNAY - SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE - SAINT PIERRE DE MANNEVILLE - SOTTEVILLE LES ROUEN - TOURVILLE LA RIVIERE - VAL DE LA HAYE - VAUPLIERE (LA) - YMARE



LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

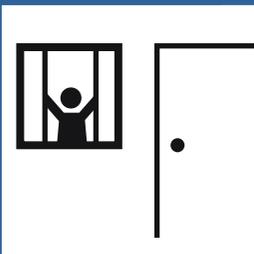


Accident industriel majeur dans une usine de la zone de Rouen, signalé par une sirène dont le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte).



Enfermez-vous

Entrez dans la maison ou le local le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre) entre vous-même et d'éventuels gaz toxiques. Il vous protège également contre les très fortes températures émises par une explosion ou un incendie. La rue constitue, par contre, le lieu le plus exposé aux dangers. Par ailleurs, des rues dégagées facilitent l'intervention des secours. Ne tentez donc pas de rejoindre vos proches. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont pris en charge.



Fermez portes et fenêtres

Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Arrêtez les ventilations. Un local bien clos ralentit considérablement la pénétration des toxiques. En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé. Évitez toute flamme ou étincelle. Ne fumez pas.



Ecoutez France Bleu Haute-Normandie

En cas d'alerte, son antenne est mise à la disposition de la préfecture afin de permettre la diffusion de messages à la population. Vous serez ainsi informé de la nature du danger et de l'évolution de la situation. Cette radio vous indiquera les consignes complémentaires à suivre pour mieux vous protéger. Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours. Tous les renseignements utiles vous seront fournis par cette radio.



**RESPECTEZ IMPERATIVEMENT
CES CONSIGNES JUSQU'À
LA FIN DE L'ALERTE**

Signalée par la sirène - un son non modulé, continu de 30 secondes - et confirmée par la radio



Ce qu'il faut faire en cas d'alerte

IMPORTANT

Conservez
soigneusement
ce document



ALERTE

Le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte)

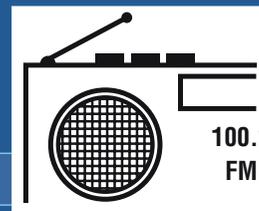
**Si vous entendez la sirène,
il faut réagir immédiatement !**



Enfermez-vous
tout de suite



Fermez tout
Arrêtez les ventilations



Ecoutez
France Bleu Haute-Normandie
100.1 FM



N'allez pas chercher vos enfants
L'école les prend en charge



Ne fumez pas
Évitez toute flamme
ou étincelle



Ne téléphonez pas

**Jusqu'à la fin de l'alerte, respectez impérativement
les consignes formulées par les autorités compétentes**

FIN D'ALERTE

Une sirène au son non modulé continu
de 30 secondes

